



Séance du 02/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 180

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160292

Direction en charge : Communication

Objet : Captation et montage vidéo pour la Ville de St-Etienne et St-Etienne métropole - Convention de groupement de commandes - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 22/04/2016

Compte rendu affiché le : 03/05/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE) Mme Alexandra CUSTODIO (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à M. Michel BEAL) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Charles DALLARA) Mme Anne-Françoise VIALON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Robert KARULAK (pouvoir à Mme Christiane JODAR)

Absents :

M. André FRIEDENBERG; Mme Marie-Hélène THOMAS; M. Maurice VINCENT; Mme Pascale MARRON; M. Olivier LONGEON; M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE; M. Florent PIGEON; Mme Stéphanie MOREAU; Mme Nadia SEMACHE; Mme Maryse BIANCHIN; M. Pierrick COURBON; Mme Myriam ULMER

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 180

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160292

Direction en charge : Communication

Objet : Captation et montage vidéo pour la Ville de St-Etienne et St-Etienne métropole - Convention de groupement de commandes - Approbation

□ **Rappel et Références :**

Un marché "captation et montage vidéo" pour la Ville de St-Etienne a été notifié le 24 juin 2014. Ce marché arrive à terme le 31 décembre 2016.

En application de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole souhaitent réaliser un groupement de commandes pour la réalisation de ces prestations en vue de réaliser des économies d'échelle.

□ **Motivation et Opportunité :**

Dans ce cadre, il convient d'établir une convention de groupement de commandes entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole pour lancer le marché "Captation et montage vidéo pour la Ville de St-Etienne et St-Etienne Métropole".

□ **Contenu :**

La Ville de Saint-Etienne sera désignée coordonnateur du groupement, chargée à ce titre d'organiser l'ensemble des opérations des procédures de marché public faisant l'objet du groupement, de signer et notifier les marchés pour les 2 entités.

Chaque entité exécutera ensuite le marché à hauteur de ses besoins.

Les prestations feront l'objet d'un accord cadre multi-attributaire à bons de commande sans minimum et avec un maximum par an de :

- 47 000 €HT pour la Ville de St-Etienne
- 13 000 €HT pour Saint-Etienne métropole

Les marchés seront conclus pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2017, et pourront être renouvelés pour deux périodes annuelles.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : Estimation : 56 400€

dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	56 400 €					SEM : 15 600 €
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir avec Saint-Etienne Métropole,

- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention à intervenir avec Saint-Etienne Métropole, dont un exemplaire restera joint au dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire Budget 2017 et suivants Chap 011 art 6238 sous réserve de vote des crédits au BP 2017 et suivants.
Résultat du vote : 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Le Maire, Gaël PERDRIAU